

L A

S A I N T E T E

E V A N G E L I Q U E ,

ou Sermon sur S. Matth. chap. 5. v. 20.

Car je vous dis que si vôtre justice n'est plus abondante que celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.

S I R E ,

ON peut dire de l'homme, qu'il a naturellement du penchant vers la Religion, parce qu'il desire naturellement d'être heureux. Mais il n'est pas moins certain de dire que la corruption de son cœur le rend ennemi des loix de la pieté. Ce mélange de desirs si opposez, vouloir vivre dans le péché & vouloir être heureux, a de tout tems défiguré la Religion. Il a toujourns séduit les hommes, & les a portez à se revêtir d'une ap-
pa-

parence de dévotion, & d'une piété extérieure, lors mêmes qu'ils négligent la pureté de l'ame, comme s'il étoit possible d'imposer à Dieu par des dehors affectez. Jesus Christ M. Fr. va au devant de cette erreur dans les paroles que vous venez d'entendre, & c'est cette fausse idée de Religion que nous voulons aujourd'huy détruire, en vous expliquant la pensée du Sauveur; *Je vous dis que si vôtre justice n'est plus abondante que celle des Docteurs de la Loi & des Pharisiens, vous n'entrerez point au Royaume des Cieux.* J'avois eu dessein d'abord de vous expliquer les trois versets qui précèdent celui-ci: mais après y avoir fait plus d'attention, je me suis apperçû que l'intelligence de ce Texte donneroit plus de clarté aux autres, par l'opposition que nous ferons de la justice des Pharisiens à la véritable sainteté. Dieu veuille nous accompagner de sa grace, afin que ce Discours nous faisant connoître la véritable piété, nous porte aussi à la pratiquer sincérement, pour entrer dans le Royaume des Cieux. Ainsi soit-il.

PREMIERE REFLEXION.

Jesus Christ parle ici de la justice des Docteurs de la Loi & des Pharisiens. Pour vous dire en peu de mots quelles gens c'étoient, il faut

faut ſçavoir, qu'environ cent ans avant la venue de Jeſus Chriſt, autant qu'on le peut conjecturer par l'Histoire, il s'éleva des Ecoles de Religion parmi le peuple Juif. Alors on commença à traiter la piété comme une ſcience, qui ſe ſervoit de toutes les ſubtilitez & de toute la curiosité de l'eſprit humain, de ſorte que la Religion ſe trouva en peu de tems ſi éloignée de la ſimplicité & même de la vérité de ſon origine, qu'elle n'étoit plus reconnoiſſable. Dans l'Histoire Sainte il eſt parlé *des Prophètes & des Fils des Prophètes*, leur charge étoit d'exhorter le peuple à l'obéiſſance de la Loi, de faire des remonſtrances ou des cenſures, de menacer des jugemens de Dieu les pécheurs impénitens, de conſoler les pécheurs repentans; & quelques fois, lors que l'Éſprit de Dieu élevoit leur imagination & les animoit extraordinairement, ils prédiſoient ce qui devoit arriver, ſur tout ils parloient du Meſſie à venir & de l'état de l'Egliſe ſous ce divin gouvernement. Mais après que l'inspiration extraordinaire eut ceſſé, & que les Prophéties furent cloſes, les hommes ſe donnerent la licence d'interpréter l'Écriture à leur goût. Bien-tôt la Religion fut travestiée en traditions humaines: & les Docteurs s'étant ſoumis la conſcience, le peuple ſe trouva eſclave de leur autorité. Les Phariſiens s'acquirent plus de crédit que tous
les

les autres, par des dehors de piété sévères & affectez. On a d'ordinaire de la vénération & de l'estime pour la vertu & pour la piété: le peuple est facilement surpris & trompé par les apparences de dévotion, desorte que l'austérité spécieuse des Pharisiens les fit regarder comme des gens d'une piété singuliere, on s'abandonna sans peine à leur direction, & le peuple reçut sans répugnance le joug qu'ils voulurent imposer. Ils se nommerent *Pharisiens*, c'est-à-dire des gens distinguez & separez des autres par leur devotion. Plût à Dieu que l'Eglise Chrétienne se fût maintenüe dans la simplicité de l'Evangile & des premiers siecles, qu'on n'eût jamais reduit la Religion à une science scolastique! la piété ne seroit pas négligée comme elle est, ni l'Eglise Chrétienne cruellement déchirée par des sectes opposées, comme nous voyons.

SECONDE REFLEXION.

Le Fils de Dieu déclare que si la justice des Chrétiens n'est plus abondante en bonnes œuvres, que la justice des Pharisiens, ils n'entre-ront point dans le Royaume des Cieux. La première remarque qu'on doit faire sur ces paroles, c'est qu'il ne s'agit point ici de l'hypocrisie des Pharisiens. Quoique Jesus Christ
les

les traite souvent d'hypocrites, il n'est pas néanmoins vraisemblable, qu'ils le fussent tous : la pensée du Fils de Dieu regarde plutôt l'institut de ces Docteurs, quand même ils y auroient répondu, que la conduite de quelques particuliers. De plus Jesus Christ n'auroit pas comparé la justice ou la sainteté de l'Evangile avec la justice des Pharisiens, pour dire qu'elle doit être plus abondante que celle des Pharisiens, si la justice de ces Docteurs n'eût été autre chose qu'une pure hypocrisie. Car enfin un hypocrite, bien loin d'avoir le moindre degré de sainteté, qu'au contraire il est également l'horreur du ciel & de la terre. On ne sauroit gueres concevoir de créatures plus dignes d'exécration, que ces personnes qui font servir le nom de Dieu à leurs attentats, & qui se couvrent du voile de la piété, pour tromper les hommes plus facilement, & pour mettre leurs crimes sous la sauvegarde d'une apparence de dévotion. Il paroît par tout le discours de Jesus Christ que sa pensée est plus forte & plus relevée de beaucoup, qu'elle ne seroit si on ne lui attribuoit que ce sens, si vôtre justice ne surpasse celle des hypocrites, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux ; certainement il en dit bien davantage. Il suppose que quand même les Pharisiens accompliroient toutes les règles & les observances de leur institut, l'Evangile

néanmoins exige une sainteté, beaucoup plus pure & plus excellente. Examinons cette vérité.

TROISIEME REFLEXION.

Prémièrement les Pharisiens faisoient consister la plûpart des devoirs de la Religion dans l'observation des cérémonies, non seulement de celles que Moÿse avoit instituées par le commandement de Dieu; mais principalement dans la pratique de ces traditions, ou superstitieuses, ou contraires aux préceptes de la Loi, traditions purement de l'invention des hommes, & desquelles ces Docteurs étoient ou les maîtres ou les auteurs. Si vous lisez le chap. 15. & principalement la chap. 23. de cet Evangile, vous y verrez la condamnation des Pharisiens, pour avoir occupé la pieté du peuple de mille ceremonies, qui n'étoient propres qu'à séduire les simples, & à les détourner de la véritable dévotion, afin de suivre ces vaines traditions, dont ils les avoient chargez, ou plutôt accablez.

Ces Pharisiens lavoient les coupes, les plats & leurs mains avec une exactitude scrupuleuse. Ils payoient les dixmes des herbages de leurs jardins, ce que la Loi n'exigeoit pas; ils étendoient leurs phylacteres; ils allongeoient les fran-

franges de leurs robes, & paroissoient en public avec des visages abbatus & des airs de mortification. En un mot ils affectoient une dévotion d'étalage, pour s'attirer les honneurs & les respects du peuple, qui se laissoit captiver par ces dehors de dévotion, sans pénétrer l'intérieur de ces hommes vains & ambitieux.

Mais Jesus Christ leur reproche souvent qu'ils anéantissoient les commandemens de Dieu, par les ordonnances de leur Ecole: il allegue pour exemple ces traditions qui enlevoient aux pères l'honneur & les services que les enfans leur doivent, sous prétexte du *corban*, c'est-à-dire, sous prétexte de consacrer à Dieu ces choses qui étoient dûes inviolablement aux pères par leurs enfans.

Ailleurs il les accuse d'avoir enervé par de fausses distinctions le précepte de la Loi qui défend de jurer. Arrétons nous ici, non pour refuter cette multitude de traditions humaines, & ce génie de Pharisaïsme qui est répandu dans l'Eglise Romaine; le temps ne me le permet pas; mais pour conclurre, que la véritable justice consiste dans la pratique sincère de la sainteté, plutôt que dans l'extérieur le plus régulier de la dévotion. Et appliquons à ce sujet ce que Jesus Christ dit, qu'il faut faire ces choses ici & ne pas négliger celles là: il faut principalement vivre en homme de bien,

& ne pas négliger les exercices de Religion.

QUATRIEME REFLEXION.

Le second deffaut de la justice des Phariens que Jesus Christ reprend, comme le plus grand & le plus considérable de tous, c'est que les Pharisiens établissoient leur sainteté sur les œuvres extérieures; peu soigneux de la pureté des pensées de l'ame & des desirs du cœur. Cette vérité paroît clairement dans les Epitres de S. Paul aux Romains, & aux Galates, où il dispute contre la Théologie de ces Docteurs, & sur tout dans ce chap. 5. de S. Matthieu d'où nous avons tiré nôtre texte. Là on voit que Jesus Christ s'applique à faire connoître que le véritable sens de la Loi s'étendoit aux desirs du cœur, comme aux actions extérieures: la seule lecture de ce chapitre suffit pour comprendre ce que nous disons. Quand le Seigneur explique les commandemens de la Loi touchant l'homicide & la fornication, il remonte jusqu'à la première origine de ces crimes, & va jusqu'aux pensées de l'ame.

Cette erreur des Docteurs Juifs venoit de ce que l'Eglise ayant été sous la Loi unie avec la République d'une maniere inséparable, comme nous vous le disions dans nôtre Action précédente.

cedente, en vous faisant remarquer qu'alors le Règne de Dieu étoit en quelque façon sur la terre, ces Docteurs, dis-je, bornoient la justice & la sainteté par les loix de la République, desquelles le Magistrat étoit le protecteur: ces Docteurs, peu instruits de la nature du Royaume des Cieux, le confondoient avec la société civile. Et comme les desirs du cœur n'ébranlent point la société, ils en négligeoient la pureté, contens de régler les œuvres extérieures qui pouvoient la troubler. Pourvû qu'on ne commît point de meurtre, ils se mettoient peu en peine qu'on eût le cœur rempli de haine & d'envie contre le prochain. Que s'ils regardoient des desirs mauvais & impurs, comme des pechez aux yeux de Dieu, ils les consideroient comme de petits péchez, & se flattoient qu'il étoit facile d'en obtenir le pardon, soit par les sacrifices, soit par les moindres mouvemens de repentance, soit à l'heure de la mort, qu'ils regardoient comme un sacrifice.

Mais la Doctrine toute céleste & divine de l'Evangile nous apprend, conformément à la droite raison, que Dieu demande principalement l'intérieur & le cœur de l'homme. Comme Dieu seul peut être le scrutateur des cœurs, il est aussi le seul qui puisse imposer des loix aux desirs & aux pensées de l'ame. *Tu ne*

convoyeras point, tu ne haïras point ton prochain, tu n'attenteras point à sa réputation par des calomnies & des médisances, mais tu l'aimeras comme toi même. Que cela est grand ! que cela est saint ! que cela est divin ! Quel Législateur a jamais osé porter jusques là ses décisions & ses ordonnances ? Néanmoins le bon sens suffit, pour nous apprendre qu'il n'y a point & qu'il n'y peut avoir de véritable sainteté, que celle qui tire son origine de la pureté de l'ame & du cœur. D'où nous devons conclure que la Religion est émanée de Dieu, puisque la Religion seule nous a appris la nature & l'essence de la sainteté, & que même dans les retraites de l'ame, les plus secrettes & les plus dérobbées aux yeux des hommes, elle la soutient de l'autorité infinie de Dieu, à laquelle nous sentons facilement au dedans de nous qu'il est impossible de se soustraire. Que le Magistrat punisse un homicide bien prouvé, le repos de la société le requiert. Mais qu'un cœur ne conçoive aucune haine contre son prochain, ni aucuns desirs impurs, la Religion, la droite raison, la nature de la sainteté, l'excellence de nôtre ame, toutes ces choses l'exigent également, & l'exigeroient néanmoins en vain, (faites y bien reflexion) sans l'autorité de Dieu, lequel sonde & pénètre le cœur & les reins.

CINQUIEME REFLEXION.

Enfin Jesus Christ condamne, dans la devotion la plus legitime des Pharisiens, cette affectation de paroître aux yeux des hommes, pour remporter la réputation de devot. Il est vrai qu'on doit faire de bonnes œuvres en toutes occasions, aussi Jesus Christ veut, *que la lumiere de nos bonnes œuvres reluisse devant les hommes,* & que même on évite les apparences du mal. Mais il ne faut vanter ni sa piété ni ses œuvres: il y a de certains actes de piété, comme les aumônes & les prieres, qui doivent être renfermez dans le cabinet & n'avoir d'autres témoins que Dieu, parce que l'obéissance, que nous lui devons, doit être le seul motif de nos actions: la véritable piété veut dans ces occasions, que nous soyons contens de la présence de Dieu & du témoignage de nôtre Conscience, que le bien que nous faisons ne soit point blâmé.

Recueillons présentement de tout ce que nous vous avons dit, que Jesus Christ nous déclare qu'afin que nous puissions entrer dans le Royaume des Cieux & prendre possession de la gloire éternelle, il faut que nôtre justice surpasse celle des Pharisiens, & que par conséquent elle soit, 1. Solide & sincère, sans fa-

te & sans hypocrisie; 2. qu'elle ne consiste pas dans les actes extérieurs de Religion, ni dans l'exercice le plus exact de la Liturgie, mais dans la pratique des bonnes œuvres; 3. qu'il ne suffit pas de ne point commettre de crimes punissables par le Magistrat, & par les loix civiles; que ce n'est pas même assez de faire extérieurement de bonnes œuvres; qu'il faut sur tout, que l'intérieur de l'ame soit pur & saint, dans ses pensées & dans ses desirs; 4. enfin que nous devons vivre saintement, comme sous les yeux de Dieu, sans aucun dessein, sans aucune affectation de paroître devant les hommes. C'est là la véritable idée que nous devons avoir de la Sainteté Chrétienne; finissons par quelques reflexions.

A P P L I C A T I O N.

C'est M. Fr. quelque chose de fort surprenant de voir la plupart des hommes s'appliquer avec effort à se procurer quelque bonheur sur la terre, & vivre dans l'indifférence & dans le relâchement, lors qu'il s'agit du salut de Dieu, & de la vie éternelle. Que ceux qui se sont précipitez dans cet excès d'impiété, jusqu'à rejeter la pensée d'un Dieu, d'un jugement universel, de peines ou de récompenses à venir, que ceux là dis-je vivent dans
le

le crime, & ne cherchent qu'à satisfaire leurs passions, pourquoi s'en étonneroit-on ? ils suivent leurs principes & agissent conformément à leurs Maximes. Pourvû qu'ils evitent la main du Magistrat & les peines qu'ordonnent les loix, le reste ne leur importe de rien. Repos de la société, honneur, vertu, vice ou crime, tout leur est & leur doit être indifférent, ce ne sont selon eux que des noms instituez à plaisir, pour faire illusion aux peuples. Voilà leur systême. Mais que des personnes, qui font profession de servir Dieu dans l'espérance d'un salut éternel, vivent comme ceux *qui sont sans Dieu & sans espérance*: c'est en vérité un renversement de raison & de bon sens qui passe l'imagination. Je ne doute pas que nous ne soyons de ceux qui attendent le retour de Jesus Christ pour juger les vivans & les morts, & pour rendre à chacun selon ses œuvres. Puisque cela est, écoutons avec une sainte frayeur la déclaration que nous fait aujourd'hui ce souverain Juge, devant lequel il nous faudra tous comparoitre, quand il nous apprend que nous serons privez de la gloire, à moins que nôtre sainteté ne soit plus abondante que celle des Pharisiens. Néanmoins ces gens avoient du zèle pour la Religion, capable de nous donner de la confusion; sa profession leur estoit chère, souvent elle nous

est indifferente; que ne firent ils point, plutôt que de souffrir qu'on prophanât le Temple de Dieu? Il faut pourtant faire plus qu'eux; & si nous voulons connoître en quoi nous les devons surpasser, cela nous sera facile. Mettons d'un côté ces crimes que le Prince unit, ou desquels un certain honneur du monde nous détourne, & de l'autre ces péchez que la Loi seule de Dieu nous defend, & dont le Magistrat ne prend aucune connoissance, comme les haines, les desirs impurs, les desseins de nuire à quelqu'un, les calomnies & les médisances secretes, les envies, les trahisons cachées, & ces paroles qui nuisent à la réputation du prochain. Voilà où l'on peut connoître si la crainte de Dieu est efficace dans nos cœurs. C'est quelque chose, il est vrai, de n'être ni homicide, ni adultère, ni larron. Mais ce seroit peu de chose, ce ne seroit rien, si nous abandonnions nos cœurs à leurs desirs sales & mauvais. Ce seroit une preuve assez convaincante, que ni l'amour ni la crainte de Dieu ne seroient point la cause qui nous éloigne de ces crimes, parce que cet amour, cette crainte doit nous porter premièrement à purifier nos ames & nos cœurs. Estre pur & saint dans les endroits de la vie où Dieu seul prend intérêt, être soi-même dans ces sombres retraites de l'ame où

Dieu

Dieu seul peut pénétrer, c'est être véritablement saint. Vivons donc M. Ch. Fr. pour plaire à nôtre Dieu en faisant sa volonté. Contentons nous du bon témoignage de nôtre Conscience, certains que Dieu confirmera ses décisions. Elle nous assurera de la paix de Dieu, & rendra nôtre espérance ferme & inébranlable. Dieu nous en fasse à tous la grace. Amen.